

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 17.003

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 5 janvier, à 10 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 29 décembre 2016

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 29 décembre 2016

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

**ÉTAIT REPRÉSENTÉ** : Néant

**ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE** : Mme Nancy LEFÈBVRE

**ABSENT (DÉCÉDÉ)** : M. Bernard GIRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 2017  
(SECTION INVESTISSEMENT)

**RAPPORTEUR** : M. CAU

**VOTE** : 2 ABSTENTIONS  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

En application de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. **Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.**

Pour permettre dès le début de l'année 2017, la poursuite des travaux engagés sans interruption, et afin de diminuer la gêne occasionnée par lesdits travaux, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement, au titre de l'exercice 2017.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2017 :

		DÉPENSES	RECETTES
	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
2182.813	- Acquisition véhicule Service Nettoyement	+ 47 600,00 €	
2188.813	- Acquisition système de surveillance Bâtiment Service Nettoyement	+ 10 805,00 €	
2313.4143	- Travaux complémentaires Centre Equestre	+13 000,00 €	
165.01	- Dépôts et cautionnements remboursés	+ 10 000,00 €	
1641.01	- Produit de l'emprunt		+ 71 405,00 €
165.01	- Dépôts et cautionnements reçus		+ 10 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 81 405,00 €</b>	<b>+ 81 405,00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 janvier 2017

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO